



Ne parviens pas à obtenir une attestation pour passer concours

Par **Elodie**, le **29/05/2011** à **23:52**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une position délicate. Je suis diplômée d'une École de Commerce (INSEEC Paris) depuis 2006, et je souhaite passer le concours de Professeur des Écoles en septembre prochain. Au vu du dernier décret, il faut désormais un Master (Bac+5) pour se présenter au concours. En fin d'année dernière, on a attiré mon attention sur le fait que certains diplômes obtenus en École de commerce ne sont pas reconnus par l'État et donc non recevables pour se présenter à un concours. J'ai aussitôt pris contact avec l'INSEEC, qui m'a informée que mon diplôme n'était pas reconnu. J'ai par la suite écrit au Ministère de l'Éducation Nationale pour savoir si mon diplôme pouvait être considéré comme un Master pour passer ce concours. La réponse me laisse fortement entendre que si je leur transmets une attestation de l'INSEEC certifiant qu'il s'agit bien d'un diplôme sanctionnant une 5ème année d'études post-secondaires (autrement dit un Bac+5), et bien il me sera possible de me présenter au concours. Or, voilà plus de 4 mois que l'INSEEC me fait tourner en bourrique. Malgré un message du Directeur lui-même m'assurant qu'on me transmettrait cette attestation dans les plus brefs délais, je n'ai toujours rien reçu. Mes deux courriers AR et mes multiples messages n'y ont rien fait. Je suis de plus en plus inquiète car le délai d'inscription au concours est très court, et il sera bientôt trop tard. Aussi, j'aimerais savoir si je dispose, en qualité d'ancienne élève, d'un recours juridique permettant d'obliger l'INSEEC à me donner cette attestation??? Je suis désespérée et pressée par le temps, c'est pourquoi je remercie par avance quiconque pourrait m'aider à trouver une solution.

Bien cordialement,

C.C.